

Décision

Générale

colonial

Décision n° 751 DECISIONS CONCERNANT LES SERVICES D'ETAT

n° 751

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
14 mai 1965

Numéro JO
n° 6 du 01/06/1965

Date du numéro
1 juin 1965

TEXTE INTÉGRAL

Le milicien de 1° classe Hassan Robleh. mile 2517. du Détachement autonome d'Obock, reconnu inapte à servir dans la Milice de la C.F.S. par le Conseil de Santé du 23 avril 1965, est licencié pour raison de santé à compter du 1° mai 1965.